

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024 À 18 H, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA**  
**CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**Présences**

Sylvain Blais, directeur général	Florence Julien
Yacine Bourennani	Lynda Taddio
Benjamin Brassard	Stéphanie St-Pierre Vigneault
Mélanie Brunette, vice-présidente	Katrine Lévesque
Bernard Deshaies	Dominique Marchand
Marie-Pier Dupuis	Guillaume Marquis, président
Julie Tremblay	Isabelle Métivier
Marlène Grenier	Caroline Rioux, directrice des études par intérim
Karl Guimond	

**Absences**

Marianne Bégin	Benoit Lavergne
Maxime Fortin	
Félix-Antoine Lafleur	

**Observatrices**

Amélie Brouillard, secrétaire générale  
Nathalie Duchesneau, agente de soutien administratif  
Patrick Mainil, coordonnateur et enseignant du Département de tech. du génie électrique  
Ben Azouz Kaouther, professeur en Tech. du génie civil et Chercheuse au RI<sup>3</sup>D-FRQNT

**Invités**

Julien Pierre Arsenault, directeur de la Formation continue  
Fanny Bernèche, directrice des Services financiers et de l'approvisionnement  
Kathleen Longpré, directrice des Ressources humaines  
Caroline Rioux, directrice des études par intérim

**Assistance**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

Le président du conseil, Guillaume Marquis, souligne la présence des nouveaux membres, soit Lynda Taddio et Bernard Blais, tous deux représentants des groupes socioéconomiques du territoire. Également, il mentionne la présence de Caroline Rioux, la directrice des études par intérim.

Monsieur Marquis, souligne le renouvellement des mandats des membres : Félix-Antoine Lafleur, représentant du régional des partenaires du marché du travail de l'Abitibi-Témiscamingue, Isabelle Métivier, représentante de l'établissement d'enseignement universitaire et Mélanie Brunette, représentante des entreprises correspondant aux programmes techniques du territoire.

Monsieur Marquis mentionne le départ d'Évelyne Grenier-Ouimette, représentante du milieu socio-économique.

Un tour de table est fait afin que tous les membres se présentent.

**2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Il n'y a aucune intervention de l'assistance.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR\***

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Yacine Bourennani, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour avec les modifications convenues à la séance tenante.**

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2024\***

Sur une proposition de Yacine Bourennani, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 18 juin 2024.**

#### 4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS \*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose le tableau des suivis.

### PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

#### 5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

##### 5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2024\*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose à titre d'information le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 18 juin 2024.

### PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

#### 6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

### PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

#### 7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

##### 7.1. NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION : DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES\*

Sylvain Blais, directeur général, recommande aux membres du CA de sursoir à la mise en œuvre d'un comité de sélection pour la direction des Ressources matérielles en raison des annonces ministérielles concernant les limites du budget d'investissement et les impacts sur la capacité de réaliser des projets en amélioration des infrastructures.

##### 7.2. NOMINATION GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF – INTERNATIONAL ET MOBILITÉ

Kathleen Longpré, directrice des Ressources humaines, présente le processus de nomination pour le poste de Gestionnaire administratif à l'international et à la mobilité.

**CA-3585** CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'établissement du plan d'effectif 2024-2025, il a été entendu d'ajouter un poste de Gestionnaire administratif – International et mobilité;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues, qu'il a procédé aux entrevues à la suite du premier affichage et qu'une employée-cadre a manifesté son intérêt au second affichage, il est maintenant prêt à faire sa recommandation;

Sur présentation de Kathleen Longpré et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Mélanie Brunette, appuyé par Benjamin Brassard, et unanimement résolu, **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à la nomination de madame Sophie Gauvin à titre de Gestionnaire administrative – International et mobilité (classe 5) sous la Direction générale.**

##### 7.3. NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION : DIRECTION GÉNÉRALE DU CTRI\*

Kathleen Longpré, directrice des Ressources humaines, explique le processus de nomination du comité de sélection en raison de la démission d'Hassine Bouafif.

**CA-3586** CONSIDÉRANT l'annonce du départ d'Hassine Bouafif, qui occupe le poste de Directeur général du CTRI;

CONSIDÉRANT QUE le CTRI a son propre Conseil d'administration mais qu'il doit rendre compte au conseil d'administration du Cégep, il est souhaité de créer un comité de sélection lors de la dotation d'un poste de direction au CTRI et de désigner un membre externe du conseil d'administration du Cégep;

Il est proposé par Lynda Taddio, appuyé par Isabelle Métivier, et unanimement résolu **de participer au comité de sélection du CTRI en nommant Dominique Marchand et comme substitut Karl Guimond, à titre de représentant du conseil d'administration du Cégep pour le recrutement de la future Direction générale du CTRI. Ce comité sera aussi composé du Directeur général du Cégep, de la direction des Ressources humaines, d'un membre du conseil d'administration du CTRI. En cas de désistement d'un ou des membres désignés, le conseil mandate la Direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil en remplacement du ou des membres qui se seront désistés.**

#### **7.4. AEC – GESTION DES INCENDIES\***

Julien-Pierre Arsenault, directeur de la Formation continue, présente l'AEC en gestion des incendies.

**CA-3587** CONSIDÉRANT QUE ce programme répond à un besoin exprimé par les Services de gestion incendie de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est une continuité de l'AEC JCC.15 Officier d'opérations en sécurité incendie offerte par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en 2020-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de ce programme a fait l'objet d'une entente avec le Collège Montmorency;

Il est proposé par Yacine Bourennani, appuyé par Karl Guimond, et unanimement résolu **d'offrir l'attestation d'études collégiales Gestion des incendies.**

#### **7.5. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024-2025**

Fanny Bernèche, directrice des Finances, explique le niveau d'investissement établi par le ministère pour l'année 2024-2025.

**CA-3588** CONSIDÉRANT que le 31 juillet 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux cégeps pour les informer des allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT que dans cette lettre, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a été informé de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'ils étaient désormais assujettis à un montant maximal permis pour la réalisation des travaux pour l'année visée;

CONSIDÉRANT que cette décision a été communiquée durant l'été, alors que les conseils d'administration des cégeps avaient déjà adopté leur budget d'investissement 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le niveau d'investissement imposé au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année en cours limiterait les dépenses annuelles autorisées à environ 2,8 M\$, alors que le budget d'investissement 2024-2025 approuvé par le conseil d'administration en juin 2024 prévoyait des investissements de 9,6 M\$;

CONSIDÉRANT que l'imposition du plafond entraîne la suspension des travaux d'infrastructure qui ont pour but d'améliorer la sécurité et l'intégrité du bâtiment, de même que la bonne tenue des cours;

CONSIDÉRANT que la mesure entraîne aussi la suspension de plusieurs demandes planifiées d'achats de livres pour la bibliothèque, d'équipements pédagogiques nécessaire à l'enseignement et requis en lien avec la mise à jour des programmes d'études;

CONSIDÉRANT que cette décision d'imposer des restrictions budgétaires a été prise unilatéralement, rétroactivement et sans aucune consultation préalable des cégeps;

CONSIDÉRANT que le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale déposé pour l'année 2023-2024 quant à la Gestion du parc immobilier des cégeps fait état que deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024-2025, les cégeps font face à une augmentation importante de 5.3 % des inscriptions étudiantes par rapport à l'année précédente, soit la plus forte hausse de la population étudiante collégiale en 25 ans;

CONSIDÉRANT que l'assujettissement des cégeps au niveau d'investissement déterminé par la ministre de l'Enseignement supérieur a pour effet de mettre en péril la réalisation de leur mission;

CONSIDÉRANT que cette décision sans précédent a été prise en non-respect de l'instance de gouvernance décisionnelle des cégeps, soit leur conseil d'administration.

Il est proposé par Katrine Lévesque, appuyé par Marlène Grenier, et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dénonce la lettre du 31 juillet 2024 transmise au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue par la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que l'imposition par le gouvernement du Québec d'un niveau d'investissement incompatible avec la réalité du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;**

**QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dénonce la décision unilatérale du gouvernement du Québec, laquelle affecte directement la réalisation de la mission du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, particulièrement quant à la réussite et la persévérance des personnes étudiantes, de même qu'au maintien d'espaces sécuritaires;**

**QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION demande au gouvernement de renoncer à cette mesure et de mettre en œuvre des règles budgétaires permettant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue de réaliser adéquatement sa mission ;**

**QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION mandate le président du conseil d'en informer la ministre de l'Enseignement supérieur.**

#### **7.6. CENTRE AQUATIQUE – VILLE DE ROUYN-NORANDA\***

Sylvain Blais, directeur général, fait la mise en contexte de l'histoire du dossier du centre aquatique, un projet dont la Ville de Rouyn-Noranda a la responsabilité.

**CA-3589**

CONSIDÉRANT QUE les 13 et 14 février 2020, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après « le Cégep ») et la Ville de Rouyn-Noranda (ci-après « la Ville ») ont signé un protocole d'entente pour la construction d'un centre aquatique;

CONSIDÉRANT QUE parmi les conditions incluses au protocole d'entente, on retrouve un article sur une parcelle de terrain qui serait cédée gratuitement à la Ville par le Cégep. La cession de cette parcelle de terrain a été autorisée par le conseil d'administration du Cégep, à sa séance du 17 septembre 2019 (Résolution CA-3217);

CONSIDÉRANT les démarches entreprises depuis plusieurs années pour restaurer la piscine du Cégep;

CONSIDÉRANT le dépôt de projets avec différents partenaires du territoire de la MRC de Rouyn-Noranda, afin d'obtenir les financements nécessaires à la construction d'un complexe multisport;

CONSIDÉRANT l'opportunité de démanteler la piscine actuelle et d'en faire une autre installation pour l'aménagement de locaux pour Technique de physiothérapie et pour l'amélioration des plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente de location entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour la location de certains espaces de l'UQAT, soit le pavillon Immaculée-Conception pour Techniques de physiothérapie, se termine le 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les espaces nécessaires à recevoir le programme de Techniques de physiothérapie dans les infrastructures appartenant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a donné un avis de fermeture de la piscine du Cégep pour le mois de mai 2027 à la Direction générale de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT le courriel du 14 août 2024 de la Direction générale de la Ville de Rouyn-Noranda confirmant leur compréhension quant à la nécessité d'un avis de fermeture. Également, dans ce courriel, il y est confirmé qu'il a été validé avec l'équipe des immeubles de la Ville de Rouyn-Noranda que le projet avance rondement et qu'ils sont toujours dans les délais prévus. Ainsi, la Direction générale de la Ville de Rouyn-Noranda est tout à fait confortable avec l'avis de fermeture de la piscine pour le mois de mai 2027.

Il est proposé par Yacine Bourennani appuyée par Bernard Deshaies, et unanimement résolu **de mandater le directeur général afin qu'il assure la planification de la fermeture de la piscine du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue au campus de Rouyn-Noranda pour le mois de mai 2027, afin de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement des locaux de Techniques de physiothérapie ainsi que les espaces pour l'amélioration des plateaux sportifs.**

#### **7.7. POLITIQUE DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE\***

**CA-3590**

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2024, la direction du ministère de la Langue française a rencontré le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour nommer les éléments à corriger à la Politique;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à faire sont précisément de procéder à l'intégration :

- des modalités de traitements des plaintes à la section 9 de la page 10; de l'enseignement de la terminologie française aux étudiants à la section 12 de la page 11;
- des mesures permettant de prioriser l'admission en anglais pour les ayants droit, lorsque le nombre de demandes d'admission dépasse le nombre d'étudiants pouvant être admis à la section 7 de la page 9;

CONSIDÉRANT QUE la date limite est le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour la transmission de la Politique révisée à la direction du ministère de la Langue française;

CONSIDÉRANT QU'il faut plusieurs semaines pour présenter ces modifications à toutes les instances internes qui sont : le comité institutionnel de valorisation de la langue française, le comité de direction, la Commission des études, le comité des politiques et des règlements;

CONSIDÉRANT QUE la présentation des modifications sera faite auprès des instances internes au courant des mois de septembre et d'octobre;

Il est proposé par Dominique Marchand appuyée par Katrine Lévesque, et unanimement résolu ***d'adopter les modifications présentées à la Politique de la valorisation de la langue française à la condition que la présentation des modifications soit faite aux instances internes et que s'il y a des changements à apporter, la Politique devra être approuvée de nouveau au conseil d'administration.***

#### **7.8. PROPOSITION AUX MEMBRES AFIN DE DÉPOSER UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DU BAPE POUR LE PROJET HORNE 5 DE FALCO**

Actuellement, le projet Horne 5 de Falco est en audience auprès du BAPE afin d'obtenir les autorisations de poursuivre son développement. Le personnel de la société interpelle actuellement les différents partenaires afin que ceux-ci déposent un mémoire lors des prochaines audiences prévues au début octobre. La date limite pour déposer un tel mémoire étant fixée au 26 septembre.

Compte tenu du court délai, le directeur général propose de produire un mémoire et celui-ci serait soumis par courriel aux membres pour adoption au plus tard le 25 septembre. S'il y a majorité, le tout pourra être déposé.

Les thèmes proposés dans le mémoire sont les suivants :

1. Démontrer que la Ville de Rouyn-Noranda est un pôle d'importance dans le secteur minier (la connaissance et l'expertise sont ici).
2. Permettre au Cégep de développer des connaissances dans ce secteur en lien avec les programmes qui ont un intérêt dans ces éléments.
3. Un projet ayant un fort degré technologique.
4. Enjeux sociaux : nous aurons le temps d'apporter collectivement des solutions.
5. Faire un lien avec zone d'innovation minière de la Ville de Rouyn-Noranda.

#### **7.9. PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES\***

Caroline Rioux, directrice des études par intérim, présente le plan de travail 2024-2025 de la Commission des études.

**CA-3591** CONSIDÉRANT l'article 7.7 du *Règlement sur la commission des études*;

CONSIDÉRANT la présentation faite du plan de travail 2024-2025 de la Commission des études;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime de la Commission des études 307-CdE-04.

Il est proposé par Lynda Taddio, appuyé par Mélanie Brunette, et unanimement résolu ***d'adopter le plan de travail 2024-2025 de la commission des études.***

### **PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION**

#### **8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION**

##### **8.1. BILAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Caroline Rioux, directrice des études par intérim, présente le bilan de travail de 2022-2023 de la commission des études.

##### **8.2. RÉSULTATS – SONDAGE SUR LA SATISFACTION ET LES BESOINS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION\* (M. BRUNETTE)**

Mélanie Brunette, vice-présidente du CA, présente les points d'amélioration proposés par le comité de gouvernance et d'éthique. Elle propose une modification au calendrier 2024-2025 des réunions ordinaires du conseil d'administration.

**CA-3592** CONSIDÉRANT l'article 15 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui indique que « le conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année » ;

CONSIDÉRANT l'article 4 du Règlement général de régie interne du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année.

CONSIDÉRANT les résultats du sondage 2023-2024, le comité de gouvernance et d'éthique du sondage de l'Abitibi-Témiscamingue propose l'horaire suivant :

- 10 sept. 2024 – En présence à Rouyn-Noranda
- 14 nov. 2024 – En présence à Rouyn-Noranda
- 3 déc. 2024 - Vidéoconférence via les trois campus
- 21 janv. 2025 - Vidéoconférence via les trois campus
- 25 mars 2025 - Vidéoconférence via les trois campus
- 20 mai 2025 – En présence à Val-d'Or
- 17 juin 2025 – En présence à Amos

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Dominique Marchand, il est unanimement résolu **d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024-2025 tel que présenté par le comité de gouvernance et d'éthique.**

### **8.3. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES ÉTUDES PENDANT L'INTÉRIM**

Caroline Rioux, directrice des études par intérim, fait une description de l'organigramme de son service.

## **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

## **ÉMISSION DES DIPLÔMES**

### **10. ÉMISSION DES DIPLÔMES\***

#### **10.1. ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)**

**CA-3593** Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.**

#### **10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)**

**CA-3594** Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **11. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

## **DOSSIERS À HUIS CLOS**

### **12. DOSSIERS À HUIS CLOS**

#### **12.1 SUIVI – COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE (G. MARQUIS)**

Ce dossier est traité à huis clos avec la présence de Mme Kathleen Longpré, directrice des Ressources humaines.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 15 sur une proposition de Katrine Lévesque.

Président,



Guillaume Marquis

Secrétaire générale,



Amélie Brouillard